



Un beau geste pour une arrivée réussie ?

Liminaire FO au CSE Réseau – Août 2021

FO souhaite la bienvenue à notre nouveau directeur du réseau régional. Le constat est partagé par tous : vos prédécesseurs ne sont jamais restés très longtemps. Avec certes plusieurs manières de compter : 4 en 3 ans, 6 en 7 ans, ou encore 5 en 4 ans, après Yannick Letranchant, Olivier Montels, Laurence Mayerfeld, et François Desnoyers. Nous ne pouvons donc que vous souhaiter un temps plus long parmi nous, afin de pouvoir réussir à installer vos actions dans la durée. Vous voilà donc avec, entre les mains, tous les dossiers du Réseau...que vous ne découvrez pas totalement, puisque vous les avez vécus vous-aussi la saison dernière.

Et parmi ces dossiers, il y en a un très emblématique, dont l'une de ses déclinaisons nous a interpellés. Il s'agit de ce fameux sujet de l'appel d'offres concernant l'activité du maquillage. Certes, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer : nous sommes toujours en désaccord avec l'entreprise et nous considérons toujours cette pratique, consistant à faire appel à de la sous-traitance pour un métier pourtant propre à la télévision, comme étant un détournement de nos accords. Nous souhaitons vous sensibiliser sur un aspect précis qui nous a été remonté par les représentants des 4 organisations syndicales présentes à Besançon, sur l'antenne de Franche Comté. Que nous disent-ils, ces représentants ? Que cette antenne compte 2 maquilleuses prestataires, qui officient depuis fort longtemps : l'une, depuis 39 ans, depuis 1982...et l'autre, depuis 18 ans (puisque'elle est arrivée en 2003, pour assurer notamment les renforts et les remplacements de la première maquilleuse). Là, on entend que ces deux personnes pourraient se retrouver très bientôt exclues de notre entreprise, après tout ce qu'elles lui ont apporté, juste pour une histoire d'appels d'offres. Alors que l'on sait que toutes deux ont l'âge pour pouvoir être en retraite à taux plein dans moins d'un an, en juillet 2022 pour être précis ! Il y a là quelque chose qui ne va pas. Une entreprise telle que la nôtre n'est-elle pas en capacité de faire preuve de logique et d'humanité ? A l'heure où nous mettons en place un pôle conseil et accompagnement au sein de France Télévisions, nous n'imaginons pas qu'il n'existe aucune solution permettant de conserver ces deux personnes...surtout que la durée restant à courir n'est finalement pas bien longue. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité être le porte-voix des 4 représentants de proximité, des 4 délégués syndicaux de Franche Comté ainsi que des très nombreux salariés de la station qui ont signé la pétition que vous avez reçu.

Autre sujet, sur le même domaine (les relations avec des salariés prestataires) : le cas des salariés des entreprises de gardiennage sur nos différents sites. Il avait été envisagé de traiter dans ce CSE l'appel d'offres en cours pour renouveler les marchés avec ces sociétés prestataires. Finalement, ce n'est plus à l'ordre du jour. Pour autant, il existe une problématique et des attentes assez fortes qui nécessitent que nous les fassions remonter. Ces personnels qui, certes ne sont pas des salariés de France TV mais que nous côtoyons pourtant quotidiennement sur nos sites, vivent extrêmement mal un changement qui leur a été imposé lors du précédent appel d'offres : le fait qu'ils ne puissent plus effectuer de vacations de 12 heures en semaine. Pour rappel, c'est quelque chose qui se pratique beaucoup dans le secteur de la sécurité, et cela correspond à leurs attentes. Cela permet à ces salariés de pouvoir effectuer leur temps de travail en moins de jours. Ainsi, ils ont davantage

de temps libre, moins de frais de déplacement et d'entretien de leurs tenues. Et lorsque l'on sait qu'il s'agit de salariés dont les niveaux de revenus ne sont pas les mêmes que les nôtres, ce genre de choses est encore plus important.

Monsieur le Directeur du Réseau, de par votre fonction, vous êtes le commanditaire de ces appels d'offres, et c'est donc à vous qu'il appartient d'influer sur ce type de questions lorsque c'est le Réseau France 3 qui passe commande. C'est pourquoi c'est à vous que nous formulons cette demande.

Paris, le 31 août 2021